

**Assemblée générale**

Distr. générale  
29 novembre 1999  
Français  
Original: anglais

---

**Cinquante-quatrième session****Demande d'inscription d'une question additionnelle  
à l'ordre du jour de la cinquante-quatrième session****Financement de l'Administration transitoire  
des Nations Unies au Timor oriental****Rapport du Secrétaire général****Additif*****Résumé***

Dans le présent rapport, le Secrétaire général demande l'autorisation de contracter des engagements de dépenses d'un montant de 205,4 millions de dollars et de mettre ce montant en recouvrement auprès des États Membres, afin de faire face aux besoins les plus pressants de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO), en attendant que des prévisions de dépenses détaillées soient présentées à l'Assemblée générale. Il sollicite cette autorisation en vertu du paragraphe 2 de la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994. La décision que l'Assemblée générale devrait prendre est indiquée au paragraphe 12 du présent rapport.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général .....	1-4	3
II. Prévisions de dépenses préliminaires de la Mission .....	5-11	3
III. Décision que devrait prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session .....	12	4
Annexe		
Prévisions de dépenses préliminaires pour la période du 1er décembre 1999 au 31 mars 2000		5
A. Tableau récapitulatif .....		5
B. Renseignements supplémentaires .....		6

## I. Aperçu général

1. Dans son rapport au Conseil de sécurité en date du 4 octobre 1999 (S/1999/1024), le Secrétaire général a présenté un cadre et un concept d'opérations pour l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO).
2. Dans sa résolution 1272 (1999) du 25 octobre 1999, le Conseil de sécurité a décidé de créer une Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental pour une période initiale allant jusqu'au 31 janvier 2001.
3. Placée sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général, l'ATNUTO comprendra trois composantes principales : composante gouvernance et administration publique, composante assistance humanitaire et relèvement d'urgence et composante militaire.
4. Eu égard au caractère multidisciplinaire et à la complexité des activités envisagées, l'ATNUTO travaillera en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales.

## II. Prévisions de dépenses préliminaires de la Mission

5. À la suite de l'adoption de la résolution 1272 (1999) du Conseil de sécurité, le Contrôleur a demandé, le 26 octobre 1999, l'assentiment du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour pouvoir engager des dépenses d'un montant de 50 millions de dollars afin de couvrir les coûts de démarrage immédiats de l'ATNUTO. Dans une lettre datée du 4 novembre 1999, le Comité consultatif a souscrit à cette demande, conformément aux dispositions de la section IV de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994.
6. L'ATNUTO, en tant qu'opération intégrée et multidimensionnelle, sera entièrement responsable de l'administration du territoire du Timor oriental, y compris de l'administration de la justice, durant la période de transition menant à l'indépendance, conformément aux résultats de la consultation populaire. Le Représentant spécial du Secrétaire général assumera la responsabilité de tous les aspects des activités de l'Organisation des Nations Unies au Timor oriental.
7. Placée sous l'autorité générale du Représentant spécial du Secrétaire général, l'ATNUTO comprendra trois composantes principales, à savoir :
  - a) Le Bureau du Représentant spécial adjoint à la gouvernance et à l'administration publique. Le Bureau aura deux objectifs essentiels : jeter les fondements d'institutions durables propres à servir le Timor oriental indépendant et dresser un programme pour un développement économique et social durable. Le Représentant spécial adjoint supervisera les activités de cinq divisions, s'occupant respectivement des domaines suivants : affaires judiciaires; police civile; économie; finances et développement; services publics et opérations électorales. Le Représentant spécial adjoint supervisera également les travaux des administrateurs de district et sera responsable de la gestion du budget de l'administration publique du Timor oriental;
  - b) Le Bureau du Représentant spécial adjoint pour l'assistance humanitaire et le relèvement d'urgence. Ce Bureau sera chargé de superviser l'organisation et la coordination de l'assistance humanitaire et des opérations de relèvement d'urgence, d'assurer dans sa totalité l'acheminement de l'assistance humanitaire multisectorielle à tous ceux qui sont touchés par le conflit récent et d'assurer la protection et de faciliter

le retour volontaire et la réinsertion des personnes déplacées et des réfugiés. Il entreprendra également des opérations de relèvement d'urgence des infrastructures et services essentiels, en vue d'améliorer les conditions d'existence de la population et de permettre la reconstitution de la société civile;

c) La composante militaire. Cette composante comprendra deux éléments complémentaires : la Force des Nations Unies et un groupe d'observateurs militaires. La Force des Nations Unies aura les tâches suivantes : maintenir un environnement sûr dans l'ensemble du territoire du Timor oriental, assurer directement la sécurité du personnel et des biens des Nations Unies, observer le retrait rapide et complet de tout personnel militaire et de sécurité indonésien se trouvant encore sur place, prendre des mesures pour désarmer et démobiliser les groupes armés, et appuyer les activités humanitaires, selon qu'il conviendra, y compris le retour, dans des conditions de sécurité, des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du territoire. En outre, un groupe pouvant compter jusqu'à 200 observateurs militaires sera requis au stade initial. Ces observateurs seront déployés dans l'ensemble du territoire et chargés de suivre la situation militaire et sécuritaire au Timor oriental, de même que le processus de cantonnement, de désarmement et de démobilisation des groupes armés, et de faire rapport à ce sujet.

8. Des prévisions de dépenses détaillées pour la période du 1er décembre 1999 au 30 juin 2000 sont en cours d'élaboration et seront présentées au début de 2000. D'ici là, eu égard à la complexité du mandat de la Mission et à l'ampleur des tâches qui lui ont été confiées par le Conseil de sécurité dans les paragraphes 2 et 3 de la résolution 1272 (1999), des fonds sont immédiatement nécessaires pour permettre de couvrir chaque mois ses coûts opérationnels.

9. En conséquence, le Secrétaire général demande à l'Assemblée générale de l'autoriser à contracter des engagements d'un montant de 205,4 millions de dollars et à mettre ce montant en recouvrement auprès des États Membres, afin de couvrir les coûts opérationnels initiaux de l'ATNUTO en attendant que soit établi un budget complet qui sera présenté à l'Assemblée au début de 2000. Le montant ci-dessus comprend la somme de 50 millions de dollars déjà autorisée par le Comité consultatif.

10. À l'appui de cette demande, le Secrétaire général présente dans l'annexe ci-après des prévisions préliminaires pour la période du 1er décembre 1999 au 30 mars 2000.

11. Pour financer le fonctionnement des services publics et payer les traitements des fonctionnaires locaux, il a été créé un fonds d'affectation spéciale, devant être alimenté par des contributions volontaires. Au cas où des contributions ne seraient pas reçues, ni annoncées officiellement, il semblerait que la seule solution consiste à demander à l'Assemblée générale d'approuver les ressources nécessaires. Cette question sera abordée dans les prévisions détaillées qui seront présentées au début de 2000.

### **III. Décision que devrait prendre l'Assemblée générale à sa cinquante-quatrième session**

**12. L'Assemblée générale est invitée à autoriser le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant de 205,4 millions de dollars et à mettre ce montant en recouvrement auprès des États Membres, compte tenu du montant de 50 millions de dollars déjà autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires conformément aux dispositions de la section IV de sa résolution 49/233 A. Elle est également invitée à créer un compte spécial pour la Mission où seraient inscrites ses recettes et ses dépenses.**

## Annexe

## Prévisions de dépenses préliminaires pour la période du 1er décembre 1999 au 31 mars 2000

### A. Tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1er décembre 1999-31 mars 2000	
	(1)	(2)
	Dépenses totales	Dépenses non renouvelables
<b>I. Personnel militaire</b>		
1. Observateurs militaires	2 804 600,0	–
2. Contingents	41 019 600,0	–
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire		
a) Matériel appartenant aux contingents	500 000,0	–
b) Soutien autonome	9 097 400,0	–
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	991 200,0	–
<b>Total partiel, rubrique 3</b>	<b>10 588 600,0</b>	<b>–</b>
<b>Total, catégorie I</b>	<b>54 412 800,0</b>	<b>–</b>
<b>II. Personnel civil</b>		
1. Police civile	19 195 800,0	–
2. Personnel international et personnel local	28 411 000,0	–
3. Volontaires des Nations Unies	6 025 300,0	–
4. Personnel fourni par des gouvernements	–	–
5. Observateurs électoraux civils	–	–
<b>Total, catégorie II</b>	<b>53 632 100,0</b>	<b>–</b>
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>		
1. Locaux/hébergement	19 576 600,0	13 141 800,0
2. Remise en état des infrastructures	370 000,0	370 000,0
3. Transports	16 578 200,0	15 905 600,0
4. Opérations aériennes	4 915 900,0	1 450 000,0
5. Opérations navales	–	–
6. Transmissions	22 898 500,0	20 745 300,0
7. Matériel divers	15 875 300,0	15 875 300,0
8. Fournitures et services	3 538 100,0	–
9. Fret aérien et de surface		
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	10 780 000,0	10 780 000,0
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	1 960 000,0	1 960 000,0
<b>Total partiel, rubrique 9</b>	<b>12 740 000,0</b>	<b>12 740 000,0</b>
<b>Total, catégorie III</b>	<b>96 492 600,0</b>	<b>80 228 000,0</b>

Catégorie de dépenses	(1)	(2)
	1er décembre 1999-31 mars 2000	
	Dépenses totales	Dépenses non renouvelables
<b>IV. Autres programmes</b>		
1. Fournitures et services liés aux élections	–	–
2. Programmes d'information	873 200,0	742 200,0
3. Programmes de formation	–	–
4. Programmes de déminage	–	–
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	–	–
<b>Total, catégorie IV</b>	<b>873 200,0</b>	<b>742 200,0</b>
<b>V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)</b>	–	–
<b>VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix</b>	–	–
<b>VII. Contributions du personnel</b>	–	–
Total brut, catégories I à VII	205 410 700,0	80 970 200,0
<b>VIII. Recettes provenant des contributions du personnel</b>	–	–
Total net, catégories I à VIII	205 410 700,0	80 970 200,0
<b>IX. Contributions volontaires en nature (budgétisées)</b>	–	–
<b>X. Contributions volontaires en nature (non budgétisées)</b>	–	–
<b>Total des ressources</b>	<b>205 410 700,0</b>	<b>80 970 200,0</b>

## B. Renseignements supplémentaires

1. Les renseignements supplémentaires donnés ci-après renvoient aux prévisions de dépenses préliminaires pour la période du 1er décembre 1999 au 31 mars 2000 qui figurent dans la colonne 1 de la section A de l'annexe. Le montant que le Secrétaire général demande d'être autorisé à engager a été calculé sur la base des effectifs autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1272 (1999) du 25 octobre 1999, soit 200 observateurs militaires, 8 950 hommes et 1 640 contrôleurs de la police civile.

### Personnel militaire

*Montant prévu : 54 412 800 dollars*

2. Ce montant correspond aux effectifs et aux dépenses ci-après : 200 observateurs militaires, 8 950 hommes, y compris le soutien autonome y afférent, une unité de réaction rapide de la police civile composée de 240 personnes et une unité maritime de la police civile composée de 50 personnes, et les indemnités en cas de décès ou d'invalidité.

### Observateurs militaires

3. Au 22 novembre 1999, 111 observateurs militaires étaient déployés dans le territoire pour suivre la situation militaire et sécuritaire, ainsi que le processus de cantonnement, de désarmement et de démobilisation des groupes armés au Timor oriental, et faire rapport à ce sujet.

4. Le montant prévu permettra de verser une indemnité de subsistance (missions) à 200 observateurs militaires, de remplacer 25 observateurs dont le tour de service doit se terminer à la date d'expiration du mandat de la MINUTO, le 30 novembre 1999, et de couvrir le coût des indemnités d'habillement et d'équipement.

### **Contingents**

5. Les ressources prévues pour le remboursement des coûts des contingents, y compris une unité de réaction rapide de la police civile comptant 240 personnes et une unité de police maritime comptant 50 personnes, ont été calculées sur la base du coût intégral pour la période du 15 janvier au 31 mars 2000, conformément aux taux standard approuvés par l'Assemblée générale.

### **Matériel appartenant aux contingents**

6. Le montant demandé pour les remboursements aux gouvernements qui fournissent des contingents permettrait de financer le fonctionnement de trois hôpitaux (2 de niveau II et 1 de niveau III). Il a été calculé sur la base du coût intégral, en appliquant les taux standard de remboursement prévus dans le cas des contrats de location avec services, approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/222 du 11 avril 1996.

### **Soutien autonome**

7. Le montant indiqué au titre du soutien autonome pour les contingents, une unité de réaction rapide de la police civile composée de 240 personnes et une unité de police maritime composée de 50 personnes, a été calculé sur la base des taux approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/222 du 11 avril 1996.

### **Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité**

8. Pour faire face aux demandes d'indemnisation qui peuvent être présentées en cas de décès, d'invalidité ou d'accident d'observateurs militaires, de membres des contingents ou de membres de la police civile, on a prévu un montant de 991 200 dollars, calculé à raison d'un coût moyen de 40 000 dollars par demande et sur la base de 1 % de l'effectif moyen mensuel.

### **Personnel civil**

*Montant prévu : 53 632 100 dollars*

#### **Police civile**

9. Les ressources prévues correspondent au déploiement progressif de 1 350 membres de la police civile (à l'exclusion de l'unité de réaction rapide et de l'unité de police maritime), selon le calendrier suivant : 209 au 22 novembre 1999, 565 en décembre, 825 en janvier 2000, 1 075 en février et déploiement de l'effectif complet (1 350) en mars, y compris 100 membres de la police des frontières. Les dépenses à engager comprennent les frais de voyage lors du déploiement de 1 000 membres de la police civile, l'indemnité de subsistance (missions) et l'indemnité d'habillement et d'équipement, aux taux standard. Les ressources à prévoir pour l'unité de réaction rapide de la police civile (240 personnes) et l'unité de police maritime (50 personnes) ont été incluses dans le montant demandé pour le personnel militaire.

### **Personnel international et personnel local**

10. En ce qui concerne les traitements des fonctionnaires recrutés sur le plan international, y compris les dépenses communes de personnel, les prévisions de dépenses sont fondées sur le déploiement progressif du personnel (300 fonctionnaires en décembre 1999, 500 en janvier 2000, 650 en février et 800 en mars). L'indemnité de subsistance (missions) a été calculée en fonction du même calendrier de déploiement, au taux actuel de 109 dollars par jour. Les frais de voyage ont été prévus pour 600 fonctionnaires internationaux, à raison d'un coût moyen de 6 000 dollars par personne. Pour les traitements des fonctionnaires locaux, on a retenu un montant moyen de 200 dollars par mois pour 2 000 personnes, étant donné qu'il n'existe pas de barème local. L'effectif complet proposé pour l'ATNUTO sera présenté dans les prévisions de dépenses détaillées qui seront publiées au début de 2000.

### **Volontaires des Nations Unies**

11. On prévoit de faire appel à 350 Volontaires des Nations Unies, qui seront déployés dans les districts.

### **Dépenses opérationnelles**

*Montant prévu : 96 492 600 dollars*

#### **Locaux/hébergement**

12. Le Gouvernement australien a mis gracieusement des locaux à la disposition de l'ATNUTO à Darwin, mais la Mission devra louer des locaux pour un bureau de liaison à Jakarta, pour pouvoir maintenir le contact avec le Gouvernement indonésien. Un montant de 16 000 dollars est demandé à cette fin.

13. On a présumé que, dans l'ensemble du territoire, des locaux à usage de bureaux seraient mis gratuitement à la disposition de l'ATNUTO, et, de ce fait, il n'est pas prévu de ressources pour en louer. Néanmoins, un montant de 5 093 800 dollars est demandé pour la location de deux navires, l'un pour deux mois et l'autre pour quatre mois, afin d'héberger temporairement les fonctionnaires internationaux se trouvant dans l'impossibilité de louer un logement, en raison de la pénurie de locaux à usage d'habitation, ou d'assurer leur sécurité durant la phase initiale de la Mission.

14. Les locaux ayant été gravement endommagés durant les hostilités, l'ATNUTO devra effectuer d'importants travaux de remise en état dans les bâtiments qui serviront de bureaux. Un montant de 1 672 000 dollars est demandé, à titre préliminaire, pour nettoyer et rénover entièrement un certain nombre de bâtiments et de locaux, notamment améliorer les installations électriques et la plomberie, en attendant que l'équipe d'inspection ait terminé ses travaux.

15. Les ressources prévues pour les fournitures d'entretien, estimées à 150 000 dollars, permettront de faire les premiers achats de fournitures pour bâtiments, notamment d'acheter les fournitures électriques et les matériaux de construction nécessaires pour réparer les locaux loués, les postes frontière, les points de contrôle et les postes de la police civile.

16. On prévoit 120 000 dollars au titre des services contractuels pour l'entretien courant et préventif des locaux, notamment l'enlèvement des ordures et la vidange des fosses septiques.

17. Les ressources nécessaires au titre de l'approvisionnement en électricité et en eau sont estimées à 142 000 dollars. Il faut prévoir en outre des carburants et lubrifiants pour les groupes électrogènes qui fourniront une alimentation de secours aux bureaux de région et de district dans les zones situées en dehors de Dili qui ne sont plus approvisionnées en électricité depuis que le réseau de distribution a été gravement endommagé durant les hostilités (913 000 dollars).

18. Les dépenses prévues à la rubrique construction de locaux/bâtiments préfabriqués comprennent le coût du démontage, du transport et du remontage de 700 unités préfabriquées qui serviront de camps de transit et de zones de vie aux contingents, au quartier général et dans les régions et districts (8 568 000 dollars). En outre, des unités modulaires de dortoir, des blocs sanitaires et des modules de cuisine sont nécessaires pour l'unité de réaction rapide de la police civile (240 personnes) basée à Dili, ainsi que pour l'unité de police maritime (50 personnes) (2 901 800 dollars).

#### **Remise en état des infrastructures**

19. Les ressources demandées permettront d'améliorer les aéroports de Dili et de Baucau, en particulier de baliser la piste d'atterrissage à Dili et d'installer un dispositif de contrôle de la circulation aérienne à Baucau (120 000 dollars).

20. Des réparations mineures sont nécessaires sur le réseau routier, de façon que les principaux itinéraires de ravitaillement soient praticables toute l'année et ne risquent pas d'être coupés par des glissements de terrain durant la saison des pluies (250 000 dollars).

#### **Transports**

21. On prévoit d'acquérir 645 véhicules, moyennant un coût estimatif de 14 460 000 dollars. En outre, 510 véhicules seront transférés de la MINUTO, ce qui porterait le parc à 1 155 unités. Les dépenses opérationnelles connexes au titre des pièces de rechange, des réparations et de l'entretien (176 000 dollars), des carburants et lubrifiants (452 500 dollars) et de l'assurance (44 100 dollars) ont été calculées en fonction du déploiement progressif des véhicules, selon le calendrier suivant : 510 en décembre 1999, 710 en janvier 2000, 910 en février et 1 155 en mars). Un montant de 1 445 600 dollars est également demandé pour du matériel d'atelier.

#### **Opérations aériennes**

22. Il faudra louer 16 hélicoptères de type militaire, dont 8 moyens et 8 légers, en vertu d'arrangements prévus par une lettre d'attribution, et 2 hélicoptères utilitaires légers, fournis par des entreprises privées (2 004 000 dollars). L'heure de vol coûte 1 800 dollars pour les hélicoptères moyens et 850 dollars pour les hélicoptères utilitaires légers.

23. En outre, un avion lourd pouvant servir au transport de marchandises ou de passagers a été loué à une entreprise privée pour quatre mois, l'heure de vol coûtant 5 600 dollars (1 096 000 dollars). Les ressources demandées permettront également de couvrir les coûts du déploiement des appareils, du carburant avion et des travaux de peinture, ainsi que l'assurance responsabilité et risques de guerre pour les 18 hélicoptères et l'avion.

#### **Communications**

24. L'infrastructure des communications au Timor oriental est inadéquate et ne permettrait pas à l'ATNUTO d'assurer les liaisons nécessaires. La fiabilité des communications est une condition essentielle pour assurer le commandement, le contrôle

et la sécurité nécessaires. Il est donc indispensable de mettre en place un vaste réseau de communications indépendant, pouvant assurer des fonctions administratives. Un montant de 20 388 900 dollars est demandé à cette fin.

25. Le système de communications de l'ATNUTO suppose la mise en place d'un très vaste réseau permettant d'assurer les liaisons à l'intérieur du Timor oriental et avec l'extérieur. Un réseau de répéteurs VHF sera utilisé pour les opérations de caractère général, telles que l'appui administratif et la logistique générale. Presque toutes les infrastructures qui existaient ayant été détruites, les premiers systèmes seront conçus de manière à pouvoir utiliser les terminaux INMARSAT. L'infrastructure des communications sera également conçue pour permettre le câblage du réseau étendu dont la Mission aura besoin pour fonctionner efficacement. En l'absence d'un système commercial de secours, on prévoit également la mise en place d'un réseau de transmission des données par radio haute fréquence, qui facilitera les communications en cas de panne et permettra de transmettre des données jusqu'à des endroits reculés. Étant donné la façon dont elle envisage son réseau de communications dans le territoire, l'ATNUTO devra se procurer du matériel à cette fin, en plus du matériel transféré par la MINUTO.

26. Des ressources sont également demandées pour les pièces de rechange et fournitures (1 741 900 dollars), le matériel d'atelier et de mesure (356 400 dollars) et les communications par réseaux commerciaux (411 300 dollars)

#### **Matériel divers**

27. Le montant prévu se répartit entre plusieurs postes de dépense, à savoir : mobilier de bureau (3 230 000 dollars), matériel de bureau (2 411 600 dollars), matériel informatique (5 093 200 dollars), groupes électrogènes (598 000 dollars), matériel d'observation (1 million de dollars), citernes à essence (235 500 dollars), citernes à eau et fosses septiques (500 000 dollars), matériel d'hébergement (120 000 dollars), matériel de réfrigération (1 688 000 dollars), autre matériel divers (649 000 dollars) et pièces de rechange diverses (350 000 dollars).

#### **Fournitures et services**

28. Les ressources demandées à cette rubrique permettront de couvrir les dépenses suivantes : audit externe de la Mission (80 000 dollars); services contractuels (services techniques, enlèvement des ordures, vidange des fosses septiques et nettoyage) dans 20 locaux de l'ATNUTO et 25 locaux de la police militaire et civile, et autres travaux d'entretien courant confiés à des entreprises extérieures (1 308 600 dollars); papeterie et fournitures de bureau (202 500 dollars); fournitures sanitaires et de nettoyage (40 000 dollars), abonnements (2 000 dollars), gilets pare-éclats et casques pour les observateurs militaires et les contrôleurs de la police civile (45 000 dollars), accessoires d'uniforme de l'ONU (377 700 dollars), uniformes des agents des services de sécurité de l'ONU (120 000 dollars), cartes opérationnelles (50 000 dollars), intendance et magasins (37 500 dollars) et fournitures pour la défense des périmètres (500 000 dollars).

#### **Fret aérien et de surface**

29. Un montant est prévu pour couvrir le fret aérien et de surface concernant le matériel appartenant aux contingents, à l'unité de réaction rapide de la police civile (240 personnes) et à l'unité de police maritime (50 personnes) (10 780 000 dollars). Les frais de transport de matériel, fournitures et matériaux ne figurant pas ailleurs sont inscrits également à cette rubrique (1 960 000 dollars).

## **Autres programmes**

*Montant prévu : 873 200 dollars*

### **Programmes d'information**

30. Les ressources demandées permettront à l'ATNUTO de se procurer les équipements nécessaires pour exploiter son propre système de radiodiffusion, indépendamment de toute station de radio, gouvernementale ou privée, au Timor oriental, ainsi que les matériels et fournitures nécessaires pour informer le public des mesures prises par l'administration civile.

---